

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

---=o0o=---

ARRONDISSEMENT DE RENNES

---=o0o=---

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

---=o0o=---

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2016

DATE D’AFFICHAGE : 30/09/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mil seize, le sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames GAUTIER, HAMEL, REHAULT, ROUÉ et TOURENNE. Messieurs DESMIDT, GALLEE, HAMADY, HILLIARD, POLET et ROGER.

**Absents excusés :** Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Monsieur HAMADY Elbanne. Madame KHODAH PANAH Rezvan qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel. Monsieur BEAUCÉ Dominique qui a donné pouvoir à Monsieur HILLIARD Hervé.

Monsieur DESMIDT Yves a été élu secrétaire de séance.

**OBJET N° 1.10/2016 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 SEPTEMBRE 2016**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 23 septembre 2016.

**OBJET N° 2.10/2016 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE  
NOUVELLE STATION D’EPURATION DE TYPE FILTRES PLANBTES DE ROSEAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu la délibération n° 11/2011 du Conseil Municipal en date du 18/11/2011 attribuant le marché de maîtrise d’œuvre au cabinet NTE de La Chapelle des Fougeretz ;

Vu la délibération n° 18.02/2012 du Conseil Municipal en date du 30/03/2012 approuvant l’avant-projet de construction d’une nouvelle station d’épuration de type filtres plantés de roseaux ;

Vu la consultation des entreprises pour le marché de travaux d’une nouvelle station lancée le 22/07/2016 et la date de remise des offres prévue le 23/09/2016 ;

Vu la commission d’Appels d’Offres concernant l’ouverture des plis en date du 23/09/2016 ;

Vu la commission d’Appels d’Offres concernant l’analyse des offres en date du 07/10/2016

Vu le rapport d’analyse des offres rédigé par le Cabinet NTE présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, prend acte du rapport d’analyse des offres ; décide de retenir l’entreprise EPUR-OUEST de PLUMELIAU (Morbihan) pour un montant de 286 250,00 € HT, soit 343 500,00 € TTC, auquel il convient de rajouter des options :

- ⇒ Option 1 : Plan d’épandage et curage pour un montant de 10 520,00 € HT, soit 12 624,00 € TTC ;
- ⇒ Option 2 : Extension des clôtures pour un montant de 10 500,00 € HT, soit 12 600,00 € TTC ;
- ⇒ Option 3 : Mise en place des bordures sur étage des filtres pour un montant de 8 600,00 € HT, soit 10 320,00 € TTC ;
- ⇒ Option 4 : Suppression du compacteur pour un montant de – 5 500,00 € HT, soit – 6 600,00 € TTC ;
- ⇒ Option 5 : Ajout d’une sonde ultrason pour un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC ;

Ce qui porte le montant total du marché à 313 570,00 € HT, soit 376 284,00 € TTC ;

dit que la dépense sera imputée au budget assainissement au compte 213 ; que la décision sera notifiée quand la Police de l'Eau aura émis un avis favorable au projet et que les financeurs auront donné leur accord ; que la validité des offres est de 120 jours à compter du 23/09/2016 et que la décision sera prise dans ce délai ; que si la Police de l'Eau ne donne pas son accord, le marché sera considéré infructueux et que le marché sera signé après l'accord d'autorisation de défrichement (si pas d'autorisation, le marché ne sera pas signé).

#### **OBJET N° 3.10/2016 : DEVIS GEOMETRE**

Ayant constaté sur le cadastre que les limites des terrains cités ci-dessous ne semblent pas correctes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis concernant le bornage d'un terrain appartenant à la commune et référencé au cadastre section A n° 25 et le terrain de Madame GALLÉE Louisa référencé au cadastre section A, n° 564, a été demandé à Madame GOGUET – Géomètre Expert – LA MEZIERE, pour un montant de 994,00 € HT, soit 1 192,80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (Monsieur GALLEE Christian n'ayant pas pris part au vote pour des raisons personnelles), accepte le devis ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à le signer ; dit que la dépense sera répartie entre les deux propriétaires des terrains, soit 4/5<sup>ème</sup> à la charge de la commune et 1/5<sup>ème</sup> à la charge de Madame GALLÉE Louisa ; que la dépense sera imputée à la section d'investissement du budget de la commune au compte 2111 – Opération 18 – Réserves foncières et que, dans le cas où le bornage ne constate aucun désordre, Madame GALLÉE n'aura pas à participer au financement du géomètre.

#### **OBJET N° 4.10/2016 : RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SDE 35**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2015 du SDE 35 sur la maintenance des installations d'éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, approuve le rapport annuel nommé ci-dessus.

Séance levée à 21 h 35.